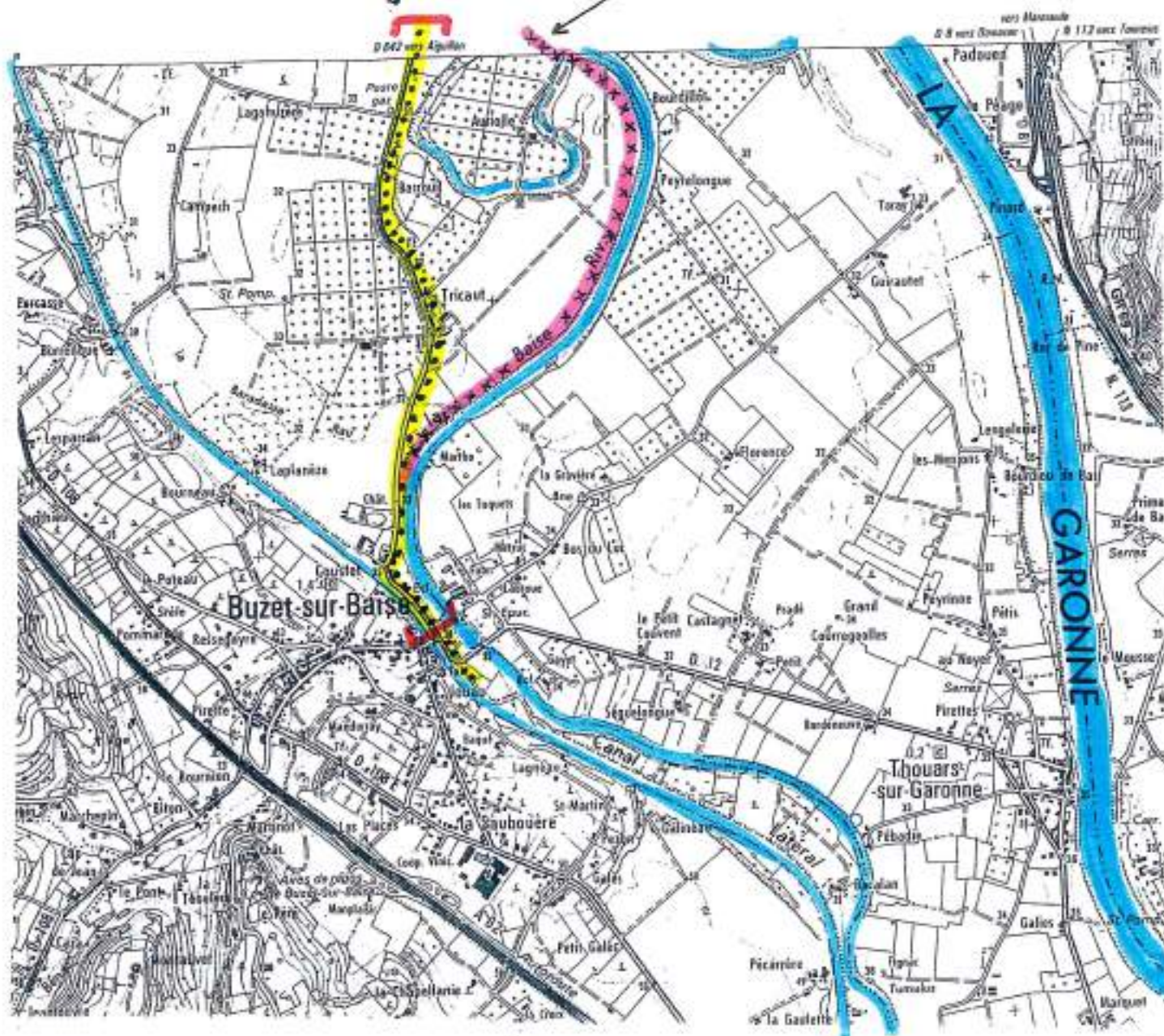


[] D642 entre Buzet et le carrefour ferme Escoubots 1774 véh/j PL=8% à sécuriser par aménagement cyclable (3 km)

Itinéraire "futur" = aménagement d'un sentier en site propre sur les berges de la Baïse (aussi pour le tourisme fluvial)



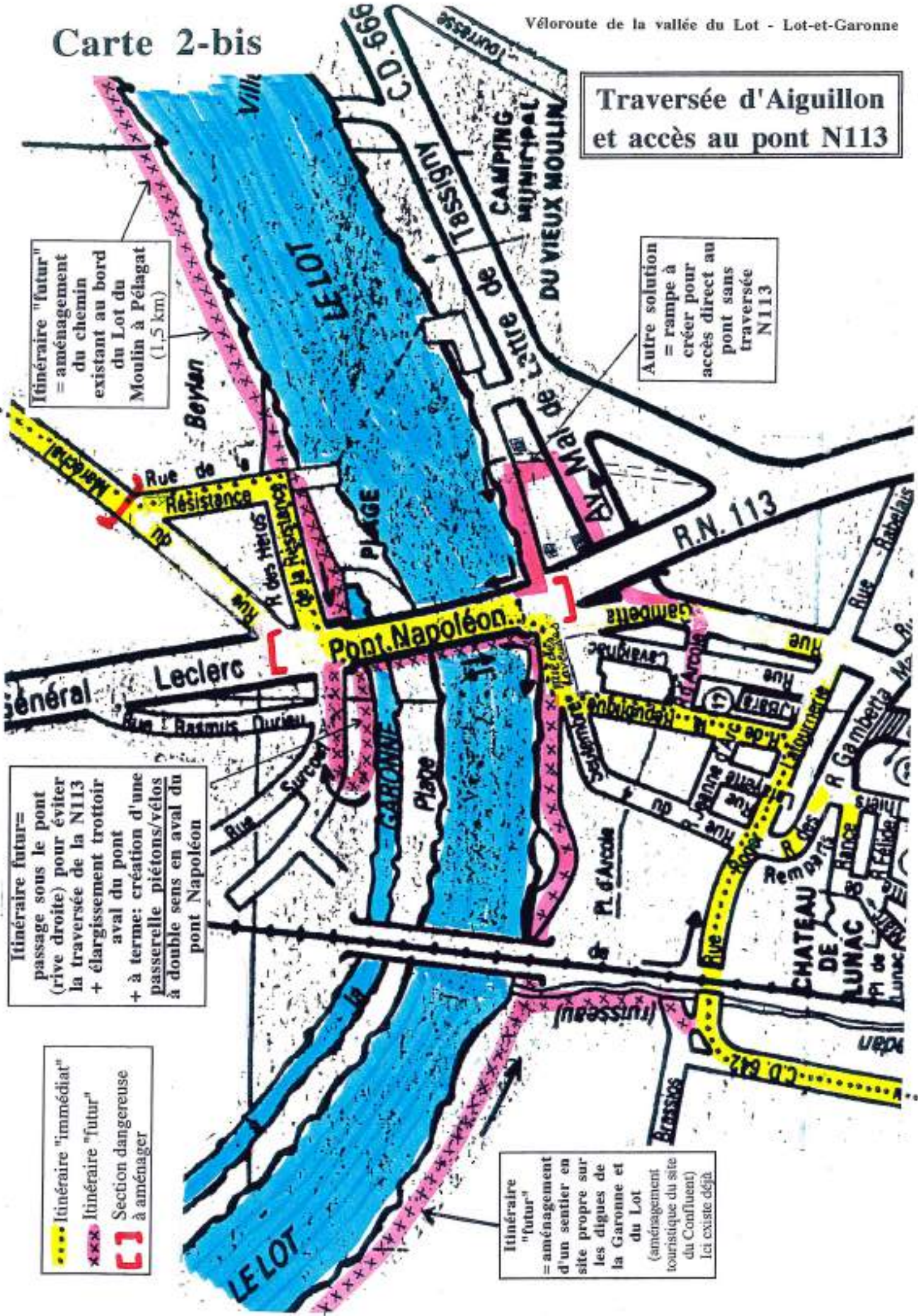
..... Itinéraire "immédiat"
 xxx Itinéraire "futur"
 [] Section dangereuse à aménager

Halte-vélos à aménager dans le nouveau port fluvial de Buzet

"Voie Verte des Deux Mers" itinéraire cyclable d'intérêt national Bordeaux-Toulouse-Sète en cours d'aménagement le long du canal des Deux Mers

Carte 2-bis

Traversée d'Aiguillon
et accès au pont N113



Itinéraire "futur"
= aménagement
du chemin
existant au bord
du Lot du
Moulin à Pélagat
(1,5 km)

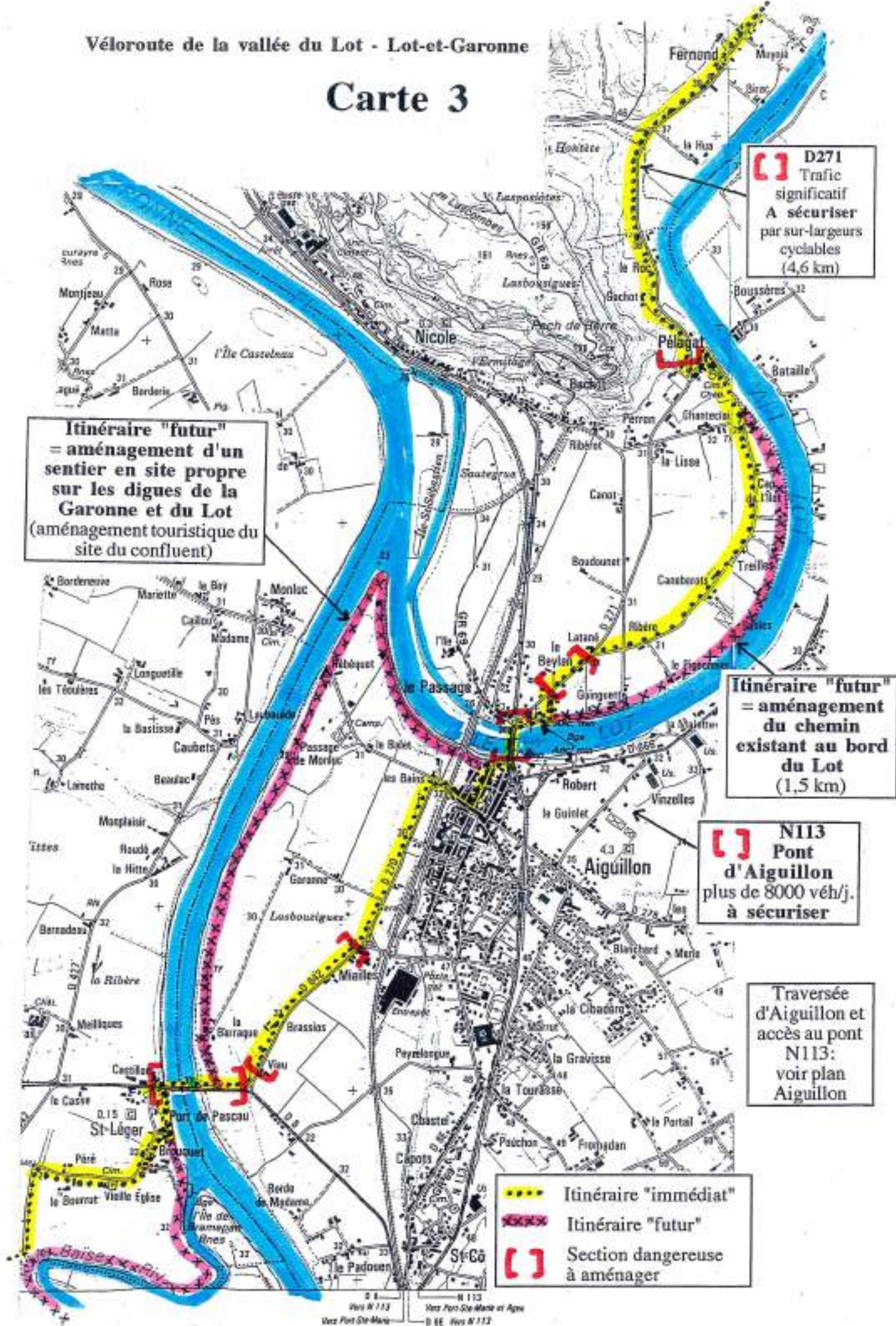
Autre solution
= rampe à
créer pour
accès direct au
pont sans
traversée
N113

Itinéraire futur=
passage sous le pont
(rive droite) pour éviter
la traversée de la N113
+ élargissement trottoir
aval du pont
+ à terme: création d'une
passerelle piétons/vélos
à double sens en aval du
pont Napoléon

●●● Itinéraire "immédiat"
xxx Itinéraire "futur"
[] Section dangereuse
à aménager

Itinéraire
"futur"
= aménagement
d'un sentier en
site propre sur
les digues de
la Garonne et
du Lot
(aménagement
touristique du site
du Confluent)
Ici existe déjà

Carte 3



[] D271
Trafic
significatif
A sécuriser
par sur-largeurs
cyclables
(4,6 km)

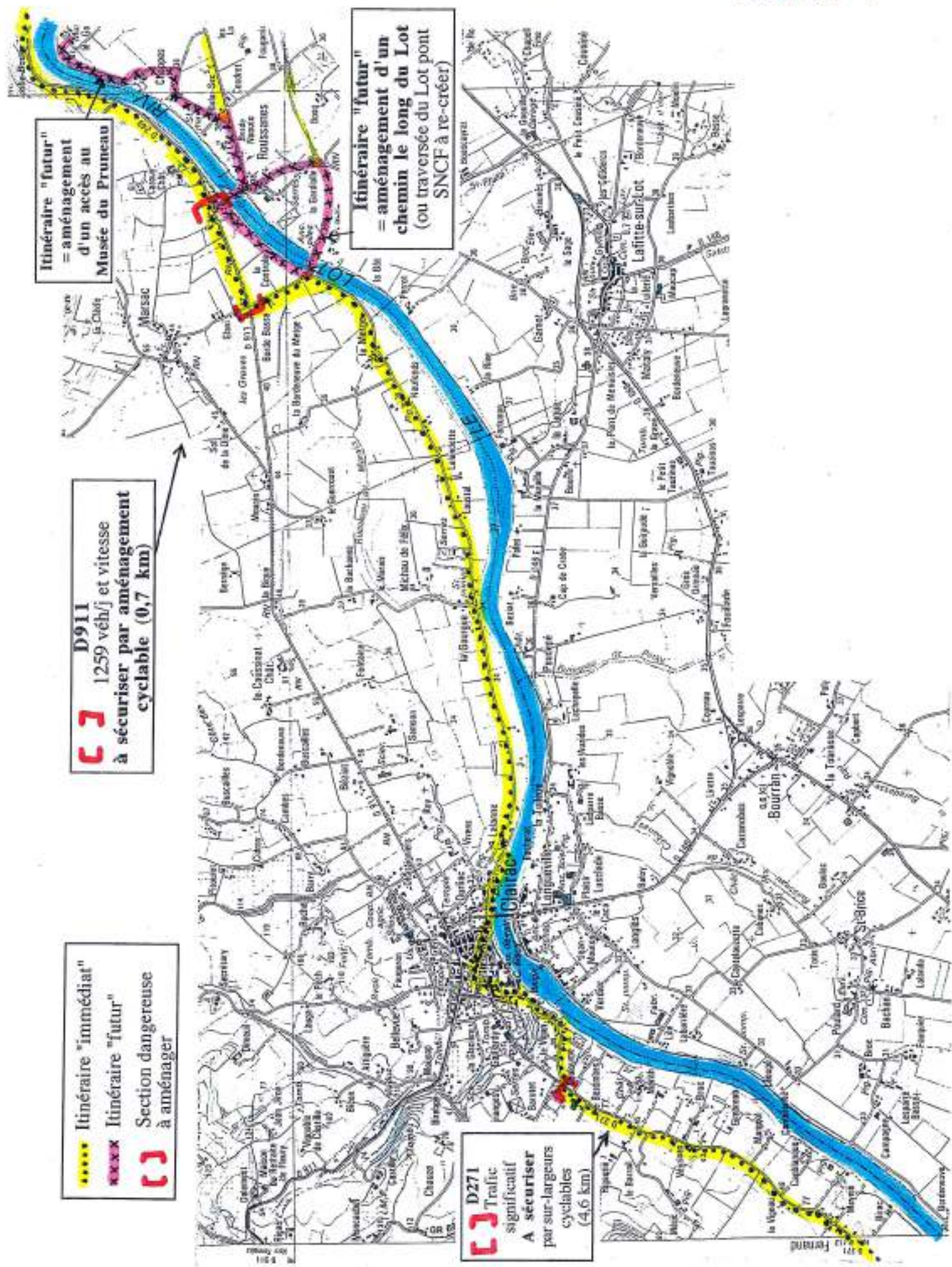
Itinéraire "futur"
= aménagement d'un
sentier en site propre
sur les digues de la
Garonne et du Lot
(aménagement touristique du
site du confluent)

Itinéraire "futur"
= aménagement
du chemin
existant au bord
du Lot
(1,5 km)

[] N113
**Pont
d'Aiguillon**
plus de 8000 véh./j.
à sécuriser

Traversée
d'Aiguillon et
accès au pont
N113:
voir plan
Aiguillon

..... Itinéraire "immédiat"
----- Itinéraire "futur"
[] Section dangereuse
à aménager



Itinéraire "futur"
= aménagement
d'un accès au
Musée du Pruneau

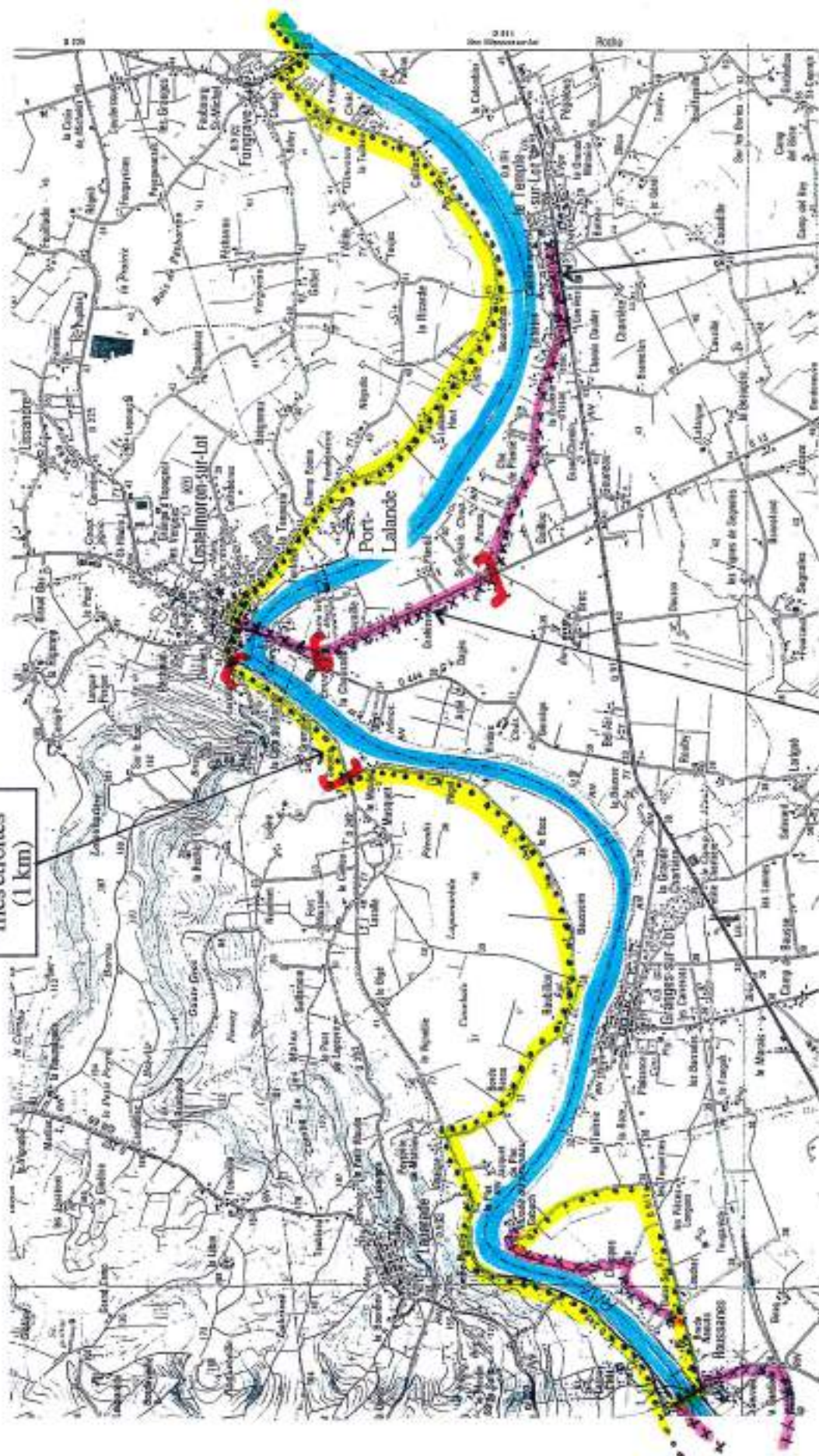
Itinéraire "futur"
= aménagement d'un
chemin le long du Lot
(ou traversée du Lot pont
SNCF à re-créer)

D911
1259 véh/j et vitesse
à sécuriser par aménagement
cyclable (0,7 km)

Itinéraire "immédiat"
Itinéraire "futur"
Section dangereuse
à aménager

D271
Trafic
significatif
A sécuriser
par sur-largueurs
cyclables
(4,6 km)

D249 à sécuriser par marquage de files étroites (1 km)



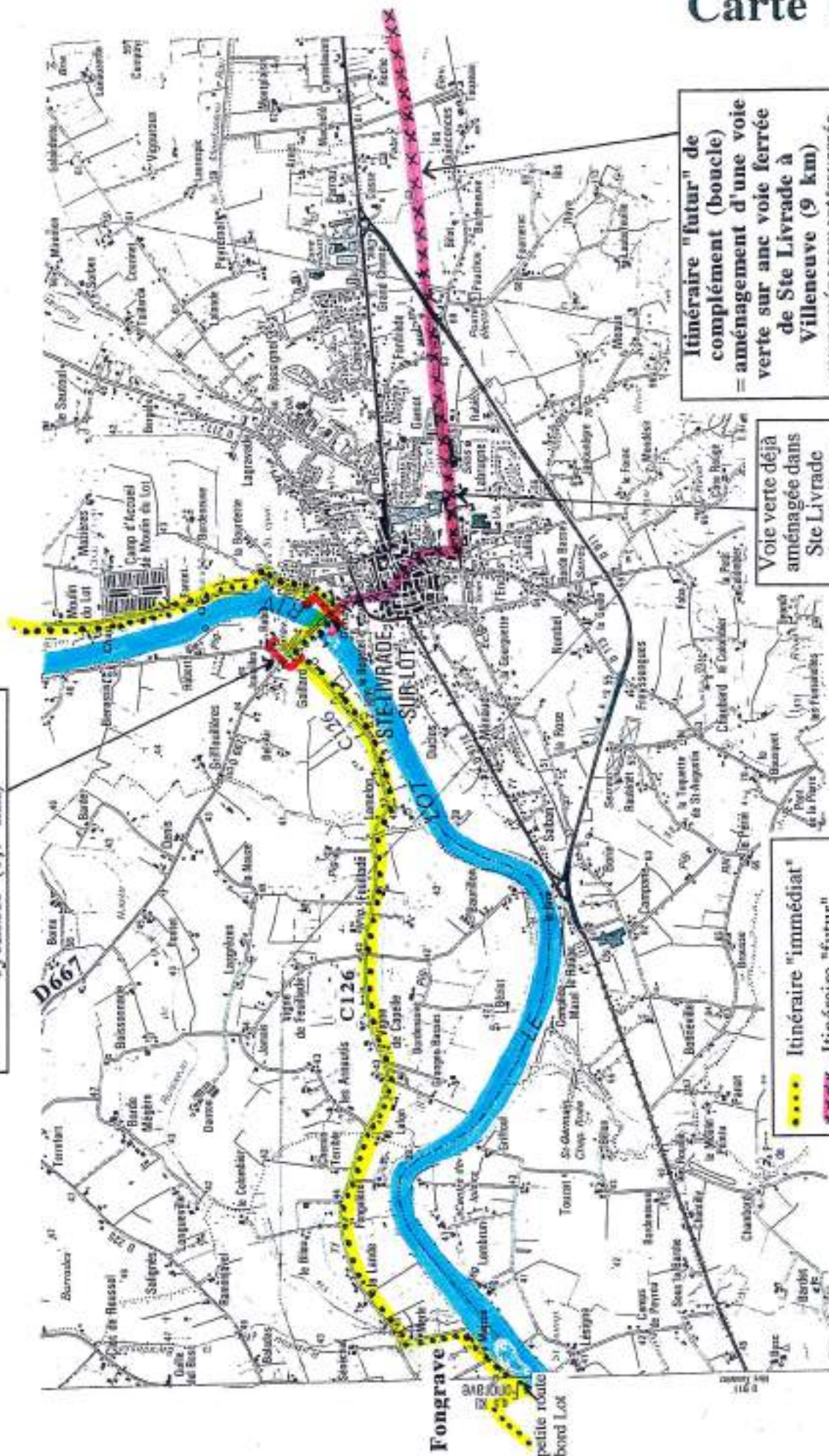
Piste cyclable existante le long de la D911 (0,4 km)

Itinéraire "futur" = accès à Le Temple-sur-Lot D13 à sécuriser (1,3 km)

Itinéraire "immédiat"
 Itinéraire "futur"
 Section dangereuse à aménager



D667 + pont Ste Livrade dangereux
 3951 véh/j PL = 7,5%
 à sécuriser par aménagement
 cyclable (0,7 km)



**Itinéraire "futur" de
 complément (boucle)
 aménagement d'une voie
 verte sur anc voie ferrée
 de Ste Livrade à
 Villeneuve (9 km)
 avec aménagement traversée
 D911**

**Voie verte déjà
 aménagée dans
 Ste Livrade
 depuis l'anc
 gare (0,7 km)**

●●●●● Itinéraire "immédiat"
--- Itinéraire "futur"
**[] Section dangereuse
 à aménager**




Fongrave
 petite route
 bord Lot

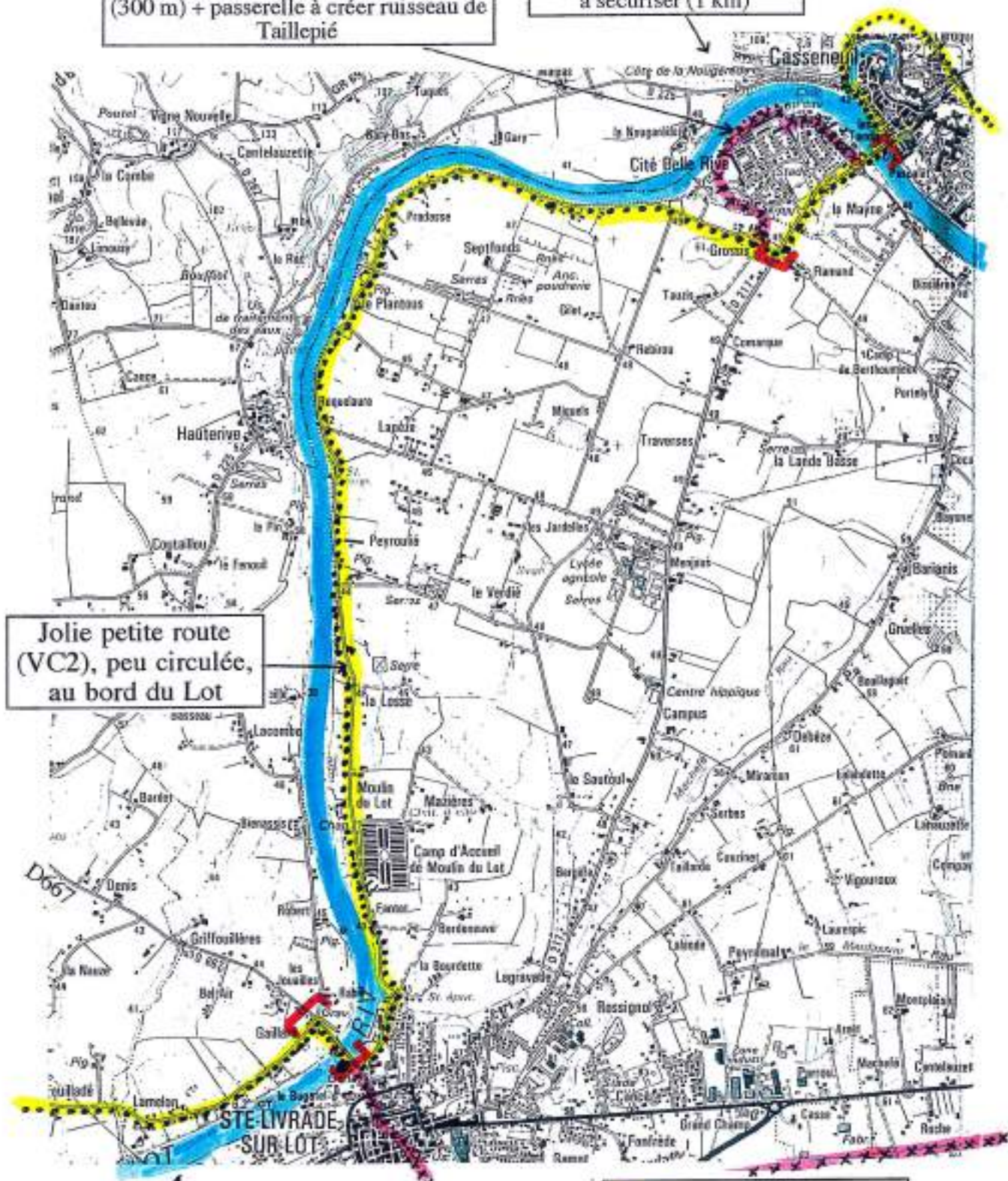
Itinéraire "futur" = aménagement itinéraire bord Lot, par Cité Belle Rive, station épuration, chemin à créer (300 m) + passerelle à créer ruisseau de Taillepié

D217 + pont de Casseneuil dangereux
4908 véhic./j. PL=7,5%
à sécuriser (1 km)

Jolie petite route (VC2), peu circulée, au bord du Lot

D667 + pont Ste Livrade dangereux
3951 véh/j PL = 7,5%
à sécuriser par aménagement cyclable (0,7 km)

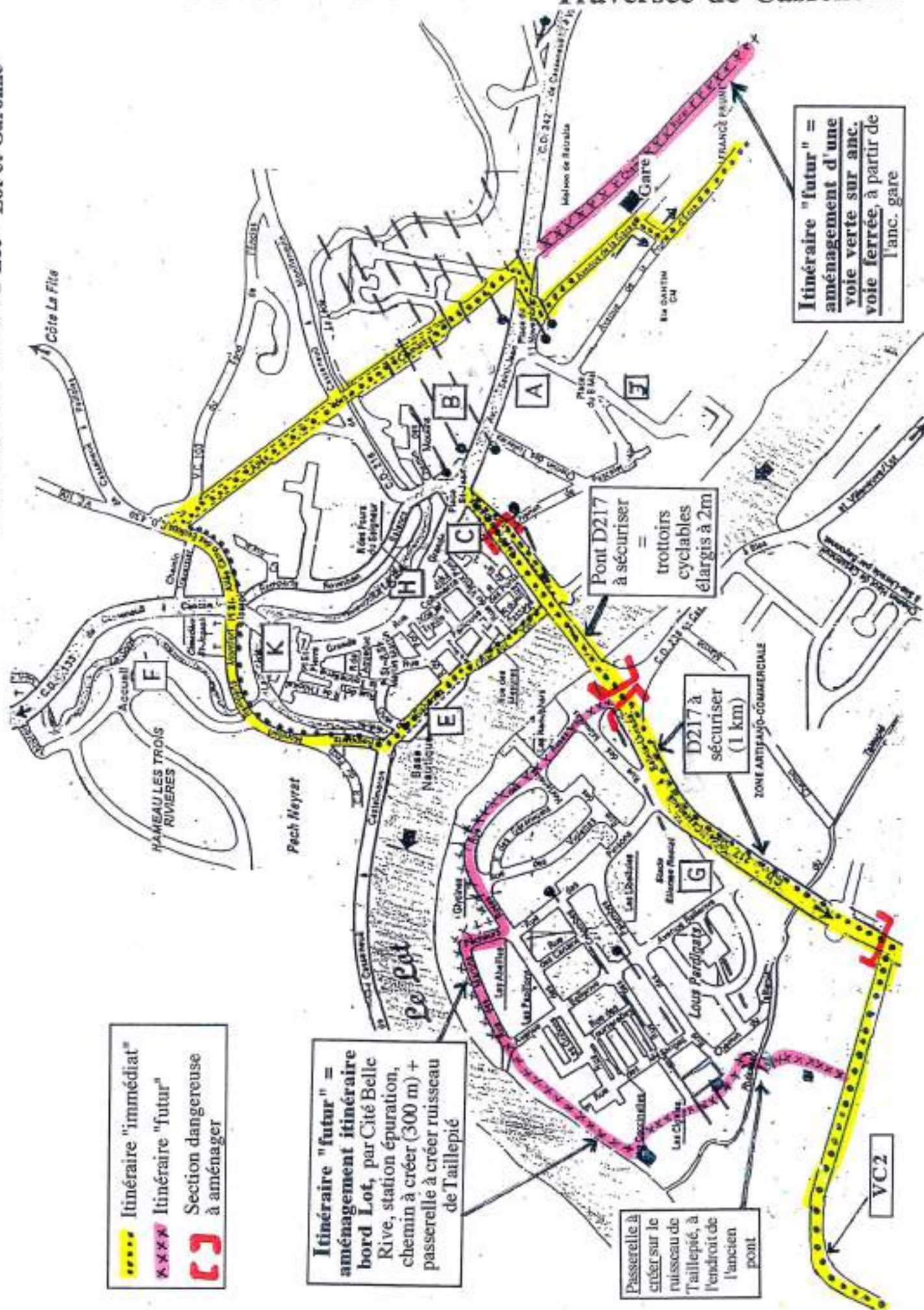
-  Itinéraire "immédiat"
-  Itinéraire "futur"
-  Section dangereuse à aménager



Carte 7-bis

Traversée de Casseneuil

Véloroute de la vallée du Lot - Lot-et-Garonne



..... Itinéraire "immédiat"
- - - - - Itinéraire "futur"
[] Section dangereuse à aménager

Itinéraire "futur" = aménagement itinéraire bord Lot, par Cité Belle Rive, station épuration, chemin à créer (300 m) + passerelle à créer ruisseau de Taillepié

Passerelle à créer sur le ruisseau de Taillepié, à l'endroit de l'ancien pont

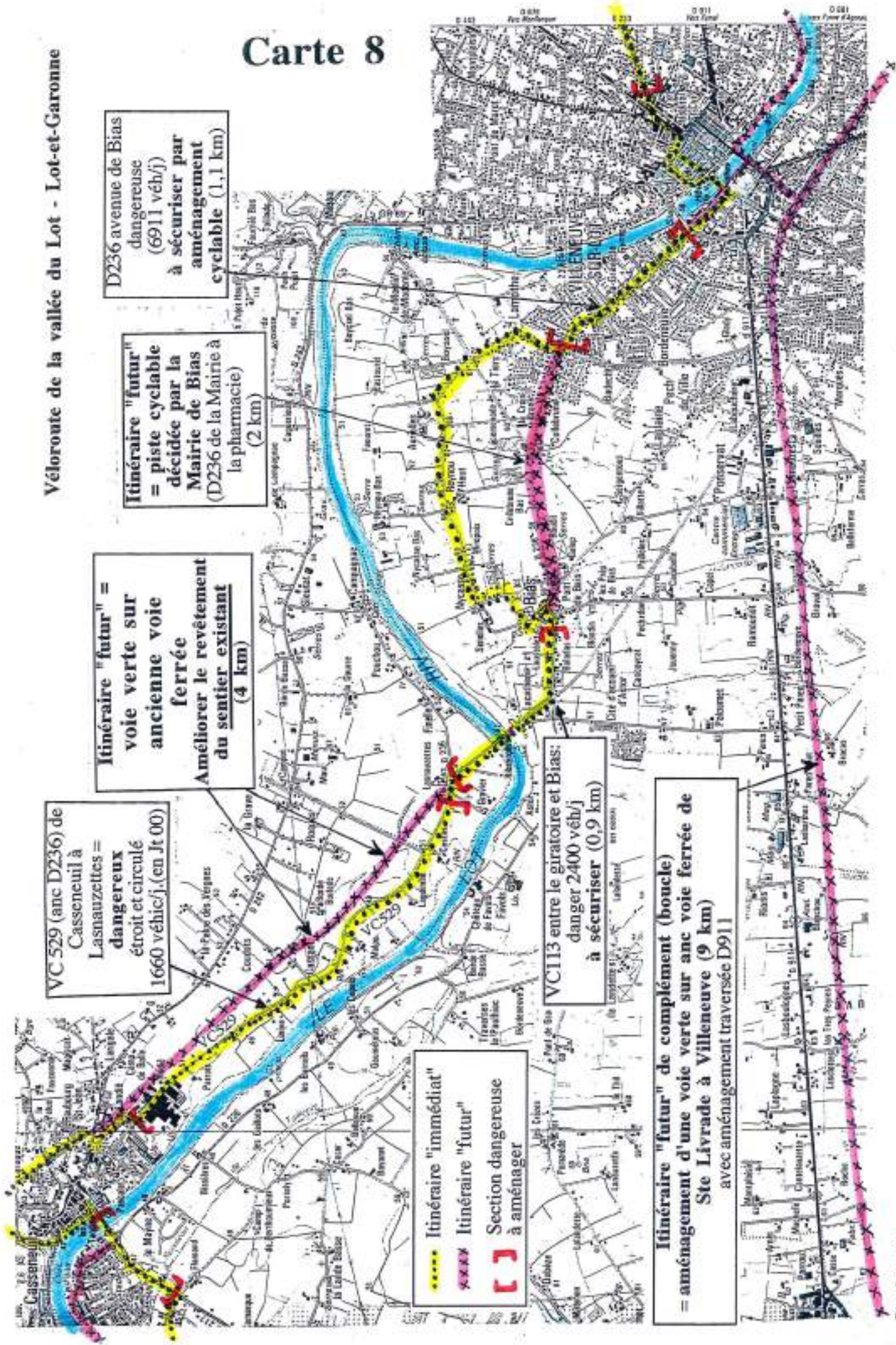
Pont D217 à sécuriser = trottoirs cyclables élargis à 2m

D217 à sécuriser (1 km)

Itinéraire "futur" = aménagement d'une voie verte sur anc. voie ferrée, à partir de l'anc. gare

VC2

Carte 8



VC 529 (anc D236) de Casseneuil à Lasnauzettes = dangereux étroit et circulé 1660 véh./j. (en Jt 00)

Itinéraire "futur" = voie verte sur ancienne voie ferrée Améliorer le revêtement du sentier existant (4 km)

Itinéraire "futur" = piste cyclable décidée par la Mairie de Bias (D236 de la Mairie à la pharmacie) (2 km)

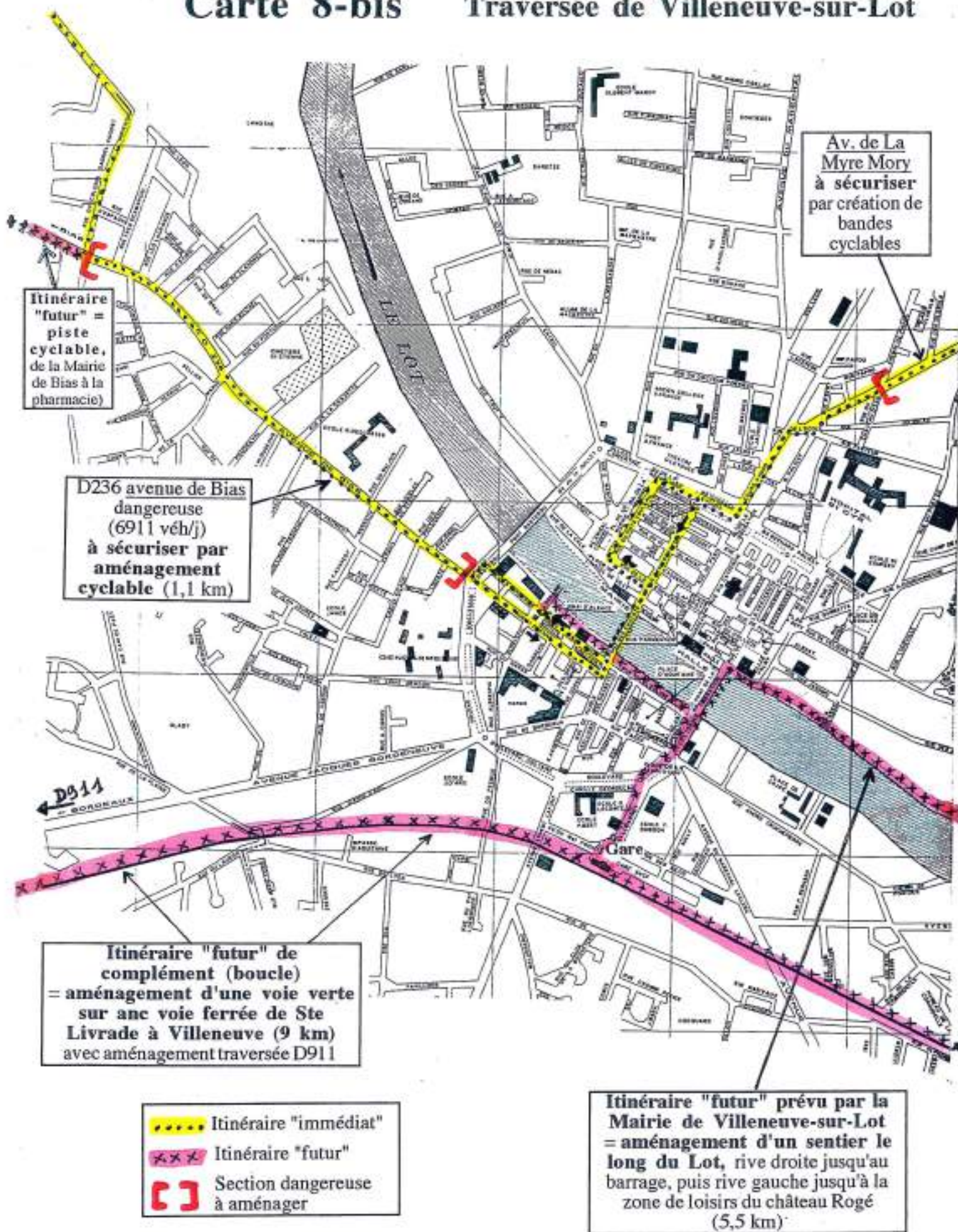
D236 avenue de Bias dangereuse (6911 véh/j) à sécuriser par aménagement cyclable (1,1 km)

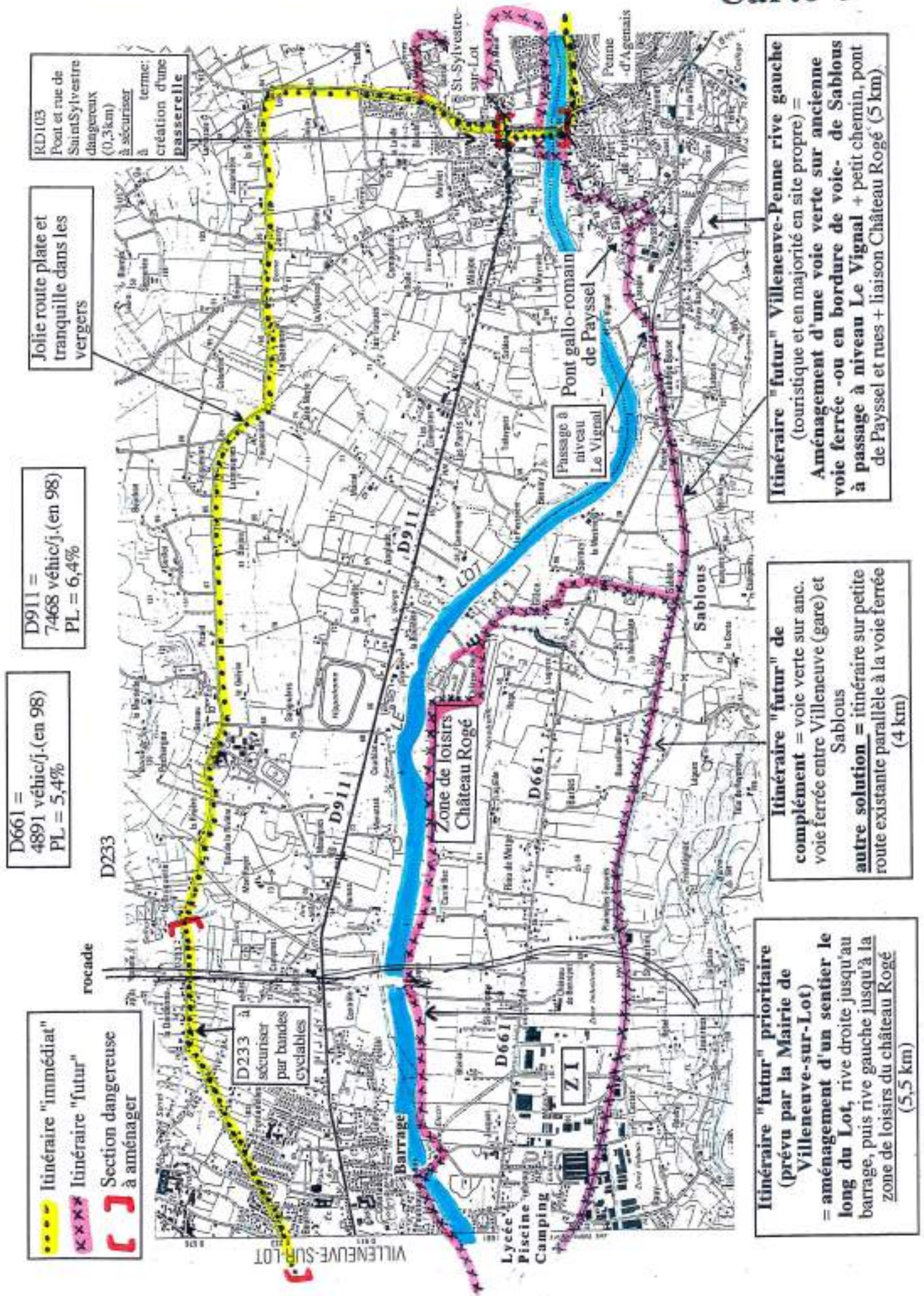
Itinéraire "immédiat" (dotted line)
 Itinéraire "futur" (dashed line)
 Section dangereuse à aménager (red brackets)

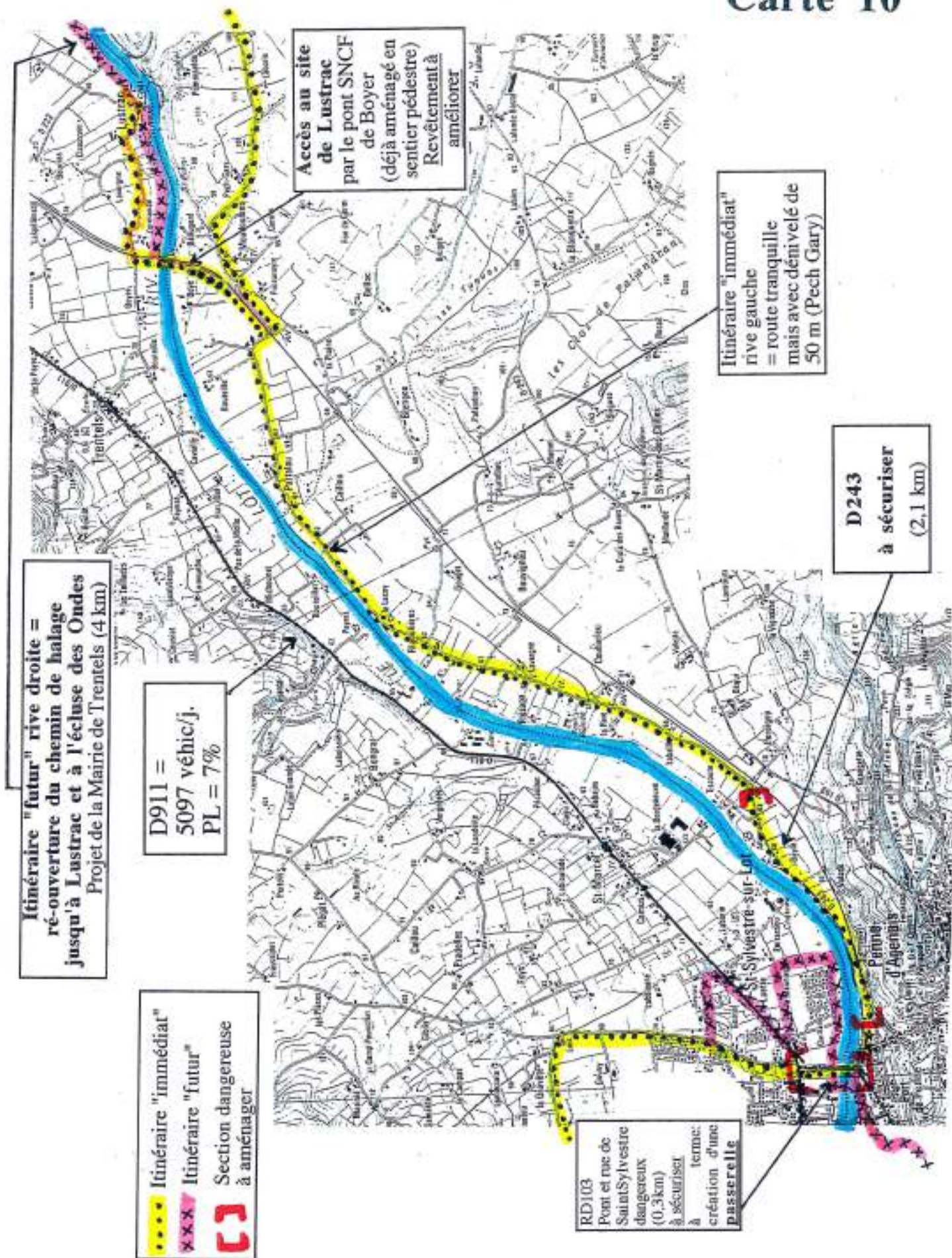
VC113 entre le giratoire et Bias: danger 2400 véh/j à sécuriser (0,9 km)

Itinéraire "futur" de complément (boucle) = aménagement d'une voie verte sur anc voie ferrée de Ste Livrade à Villeneuve (9 km) avec aménagement traversée D911

Carte 8-bis Traversée de Villeneuve-sur-Lot







Itinéraire "futur" = rive droite entre Lustrac et Libos
Ré-ouverture du chemin de halage en continu,
avec travaux importants (6 km)
 (Projet de la Mairie de Trentels entre le pont de Boyer, Lustrac et l'écluse des Ondes)

(ou seulement de Lustrac à l'écluse des Ondes + passerelle sur le Lot)

Jolie route tranquille dans la plaine




Passerelle sur le Lot

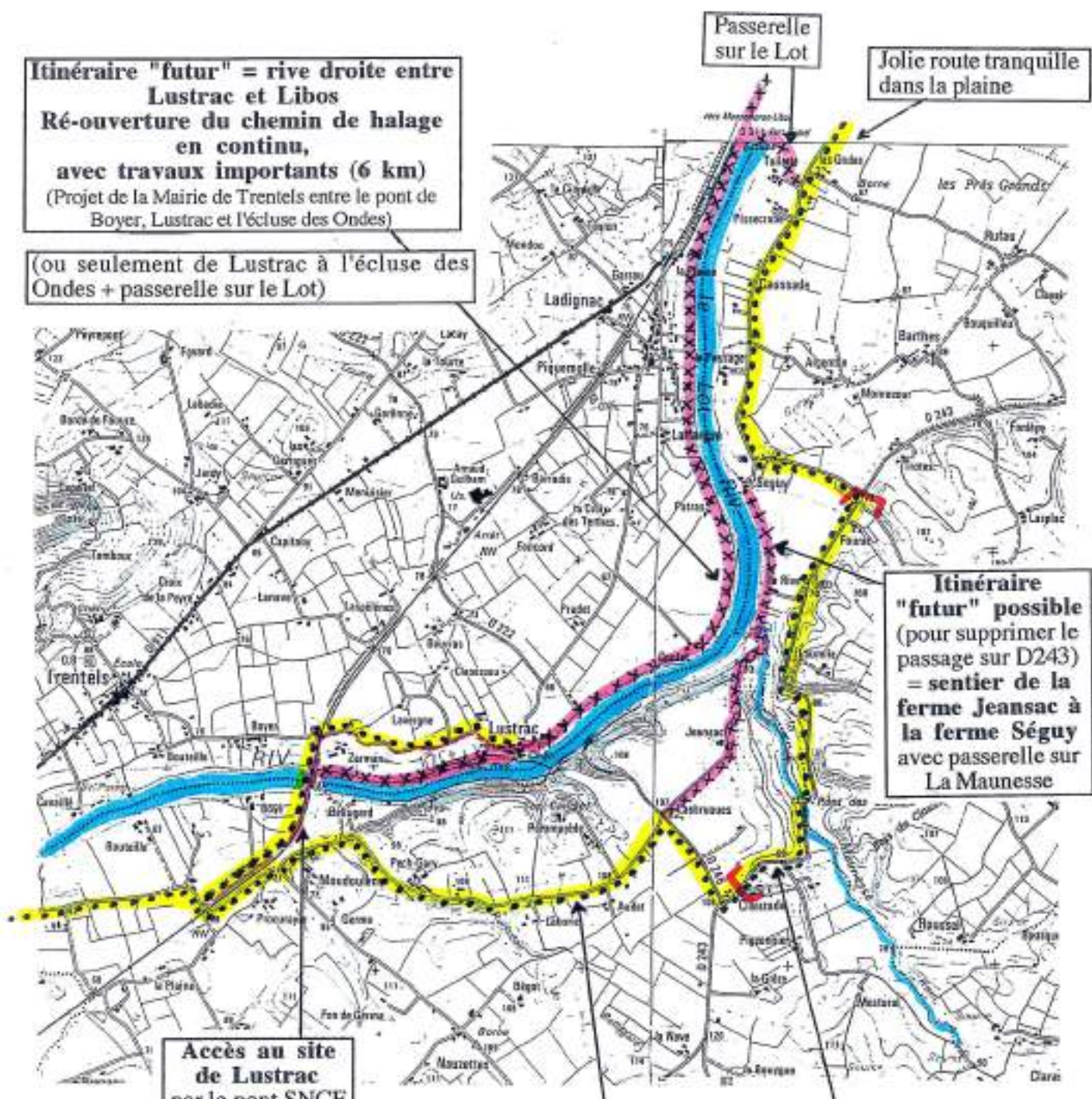
Itinéraire "futur" possible
 (pour supprimer le passage sur D243)
 = sentier de la ferme Jeansac à la ferme Séguy avec passerelle sur La Maunesse

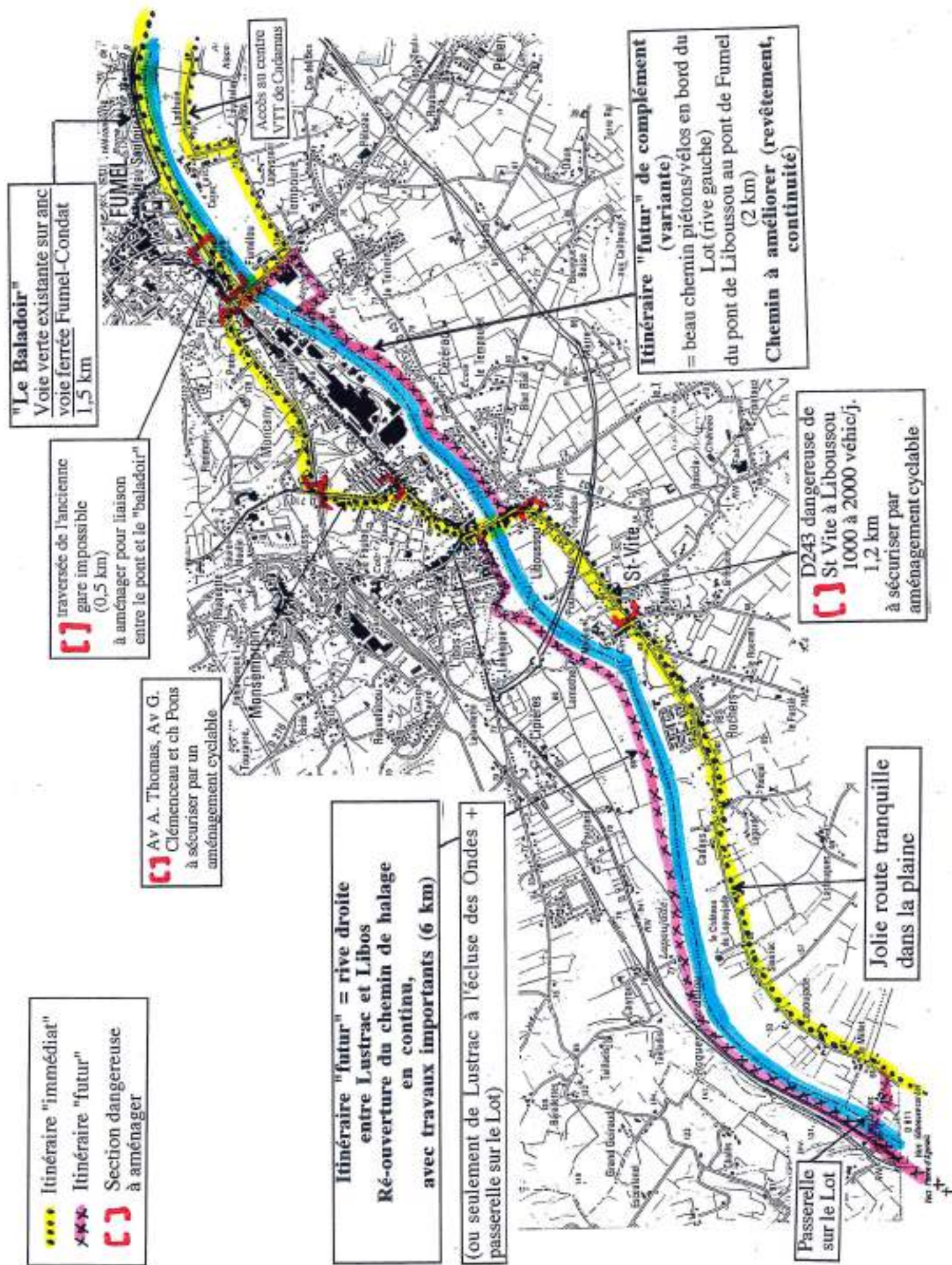
Accès au site de Lustrac
 par le pont SNCF de Boyer
 (déjà aménagé en sentier pédestre)
Revêtement à améliorer

Itinéraire "immédiat" rive gauche
 = route tranquille mais avec dénivelé (Pech Gary)

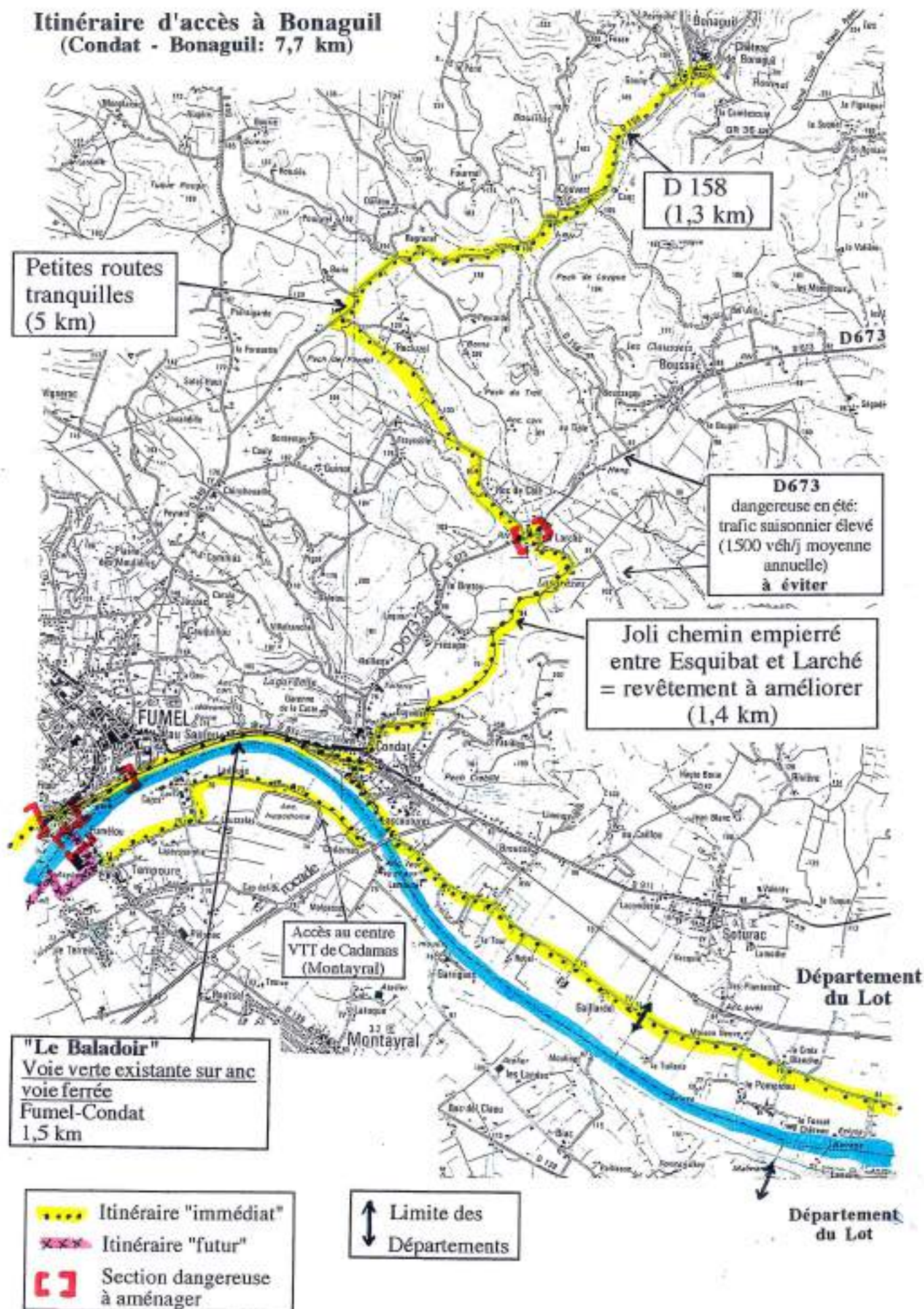
D243 dangereuse
 cf carrefour Clauzade
 1015 véhic./j.(98) et vitesse élevée
à sécuriser ou éviter

-  Itinéraire "immédiat"
-  Itinéraire "futur"
-  Section dangereuse à aménager





Itinéraire d'accès à Bonaguil
(Condat - Bonaguil: 7,7 km)



Véloroute de la vallée du Lot en Lot-et-Garonne



47-1 (n°1-2A)- D642 à la sortie de Buzet en direction de St-Léger. 3 km à sécuriser



47-2 (N°1-19A)- D8 au pont de St-Léger: danger car pont étroit (voies de 3m) et très circulé (4000 véh/j, 16% de PL). Passerelle à créer.

Véloroute de la vallée du Lot en Lot-et-Garonne



47-3 (n°1-18A)- D642 entre St-Léger et Aiguillon: 1,4 km à sécuriser



47-4 (n°1-19A)- Aiguillon: le site du Confluent

Véloroute de la vallée du Lot en Lot-et-Garonne



47-5 (n°1-27A)- Pont de la RN113 à Aiguillon: à sécuriser



47-6 (n°1bis-13A)- Aiguillon rue des Laveuses: accès au pont

Véloroute de la vallée du Lot en Lot-et-Garonne



47-7 (n°1bis-24A)- Aiguillon chemin de halage rive droite vers Pélagat: 100m privatisés



47-8 (n°1bis-31A)- Aiguillon chemin de halage rive droite vers Pélagat: jonction avec la petite route à Chanteclair.

Véloroute de la vallée du Lot en Lot-et-Garonne

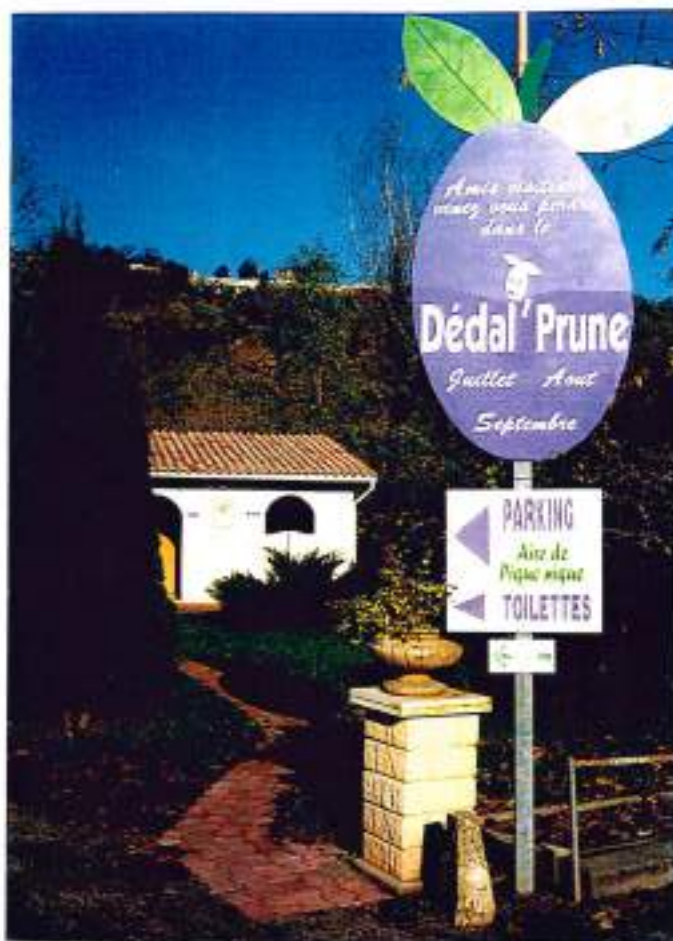


47-9 (n°2-3A)- Clairac-Halte nautique: à ouvrir aux cyclistes



47-10 (n°2-5A)- D911 avant le pont de Roussanes: 0,7 km à sécuriser

47-11 (n°2-7A)- Musée du pruneau de Granges-sur-Lot: aire de pique-nique à utiliser



47-12 (n°2-14A)-
Petite route tranquille empruntée par la Véloroute entre Castelmoron-sur-Lot et Fongrave

Véloroute de la vallée du Lot en Lot-et-Garonne



47-13 (n°2-16A)- Fongrave- Le bord du Lot (site)



47-14 (n°2-18A)- D667 au pont avant Ste-Livrade-sur-Lot: à sécuriser sur 700m



47-15 (n°2-20A)- Pont de Ste-Livrade-sur-Lot (D667): à sécuriser



47-16 (n°4-5A)- Ste-Livrade-sur-Lot parc au bord du Lot: halte à aménager



47-17 (n°4-9A)- VC2 entre Ste-Livrade et Casseneuil (rive gauche): jolie petite route tranquille



47-18 (n°4-12A)- D217 Pont de Casseneuil: à sécuriser



47-19 (n°4-18A)- Casseneuil- Ancien pont sur le ruisseau de Taillepié:
le réhabiliter ou construire une passerelle à cet endroit



47-20 (n°4-26A)- Casseneuil- bord du Lot: halte à aménager



47-21 (n°4-30A)- Casseneuil- ancienne gare: à ré-habiter pour la Véloroute



47-22 (n°4-31A)- Casseneuil- chemin de randonnée pédestre sur ancienne voie ferrée (4 km): à aménager en Voie Verte



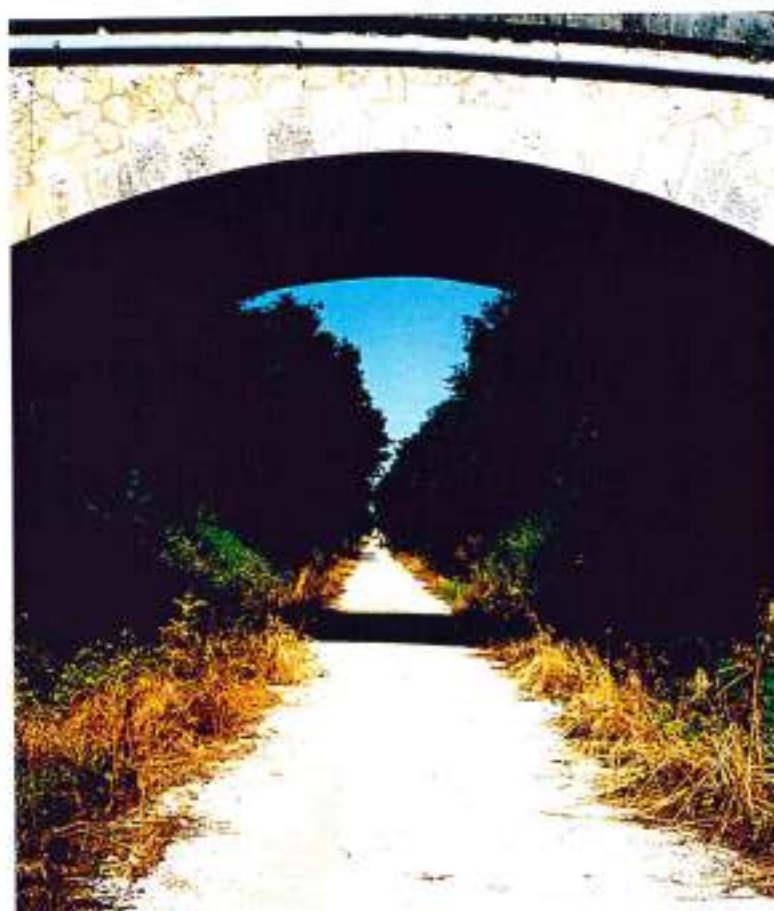
47-23 (n°4-33A)- Pont du Martinet (avant Bias)



47-24 (n°4-36A)- Villeneuve-sur-Lot avenue de Bias: à sécuriser par des bandes cyclables
(largeurs au n°77/92: 1,92m - 3,60m - 3,85m - 3m)



47-25 (n°3-22A)- Ste Livrade- Ancienne gare: à utiliser pour la Véloroute



47-26 (n°3-21A)- Ste Livrade- Sentier aménagé sur l'ancienne voie ferrée: à transformer en Voie Verte

Véloroute de la vallée du Lot en Lot-et-Garonne



47-27 (n°5-14)- Villeneuve-sur-Lot- Avenue de la Myre Mory au n°42:
chaussée de 7m sans marquages, à sécuriser par des bandes cyclables



47-28 (n°5-8)- Petite route entre Villeneuve et St-Sylvestre, après l'église de Courbiac:
itinéraire "immédiat" de la Véloroute

Véloroute de la vallée du Lot en Lot-et-Garonne



47-29 (n°5-5)- St-Sylvestre-sur-Lot: D103 rue descendant au pont:
à sécuriser par marquage de files, ligne médiane continue et bandes cyclables étroites



47-30 (n°5-6)- Pont de St-Sylvestre-sur-Lot: à sécuriser par marquage de files, ligne médiane continue et bandes cyclables étroites

47-31 (n°5-4-11)-
Villeneuve-sur-Lot, barrage sur le
Lot: futur passage du sentier
vers Château Rogé



47-32 (n°5-4-6)-
Villeneuve-sur-Lot, futur sentier rive
gauche du Lot jusqu'à Château Rogé:
la trace actuelle au fond des champs vers
château Rogé



Véloroute de la vallée du Lot en Lot-et-Garonne



47-33 (n°5-4-7)- Villeneuve-sur-Lot: la base de loisirs de Château Rogé, au bord du Lot



47-34 (n°5-5-11)- Future Voie Verte de liaison entre Château Rogé et Penne-d'Agenais sur ancienne voie ferrée (1,8 km): le début au passage à niveau Sablous

NB: il y a la place pour une voie ferrée en exploitation + un sentier parallèle

Véloroute de la vallée du Lot en Lot-et-Garonne



47-35 (n°5-5-14)- Future Voie Verte de liaison entre Château Rogé et Penne-d'Agenais sur ancienne voie ferrée (1,8 km): la traversée de la D661 à Pierrié



47-36 (n°5-4-3)- Future Voie Verte de liaison entre Château Rogé et Penne-d'Agenais sur ancienne voie ferrée (1,8 km): la fin au passage à niveau Le Vignal

NB: il y a la place pour une voie ferrée en exploitation + un sentier parallèle

Véloroute de la vallée du Lot en Lot-et-Garonne



47-37 (n°5-4-35A)- Pont gallo-romain de Payssel à Penne-d'Agenais:
sur l'itinéraire "futur" Château Rogé-Penne



47-38 (n°5-5-4)- Villeneuve-sur-Lot, ancienne voie ferrée au LEP Couffignal (ZI): itinéraire
"futur" de complément possible de Villeneuve à Sablous

Véloroute de la vallée du Lot en Lot-et-Garonne



47-39 (n°5-5-9)- Petite route parallèle à l'ancienne voie ferrée Villeneuve/Penne, à la sortie de Villeneuve, après St Martin: itinéraire "futur" de complément possible de Villeneuve à Sablous



47-40 (n°5-16)- RD 243, à la sortie de Penne-d'Agenais, vers Fumel: à sécuriser sur 1,2 km

Véloroute de la vallée du Lot en Lot-et-Garonne



47-41 (n°Ster-32)- Chemin piétonnier parallèle à la voie ferrée avant le pont SNCF de Boyer (Lustrac)



47-42 (n°Ster-31)- Pont SNCF de Boyer (Lustrac): le sentier parallèle sur le pont

Véloroute de la vallée du Lot en Lot-et-Garonne



47-43 (n°5ter-26)- Chemin piétonnier parallèle à la voie ferrée après le pont SNCF de Boyer:
l'arrivée au passage à niveau côté Lustrac



47-44 (n°5-19)- La D243 au carrefour Clauzade: à sécuriser jusqu'à Séguy (2,5 km)



47-45 (n°5-23)- D243 entre St-Vite et Liboussou: à sécuriser (1,2 km)



47-46 (n°6-13)- La rue A. Thomas (D710) à Libos-Fumel: à sécuriser

Véloroute de la vallée du Lot en Lot-et-Garonne



47-47 (n°6-15)- Le chemin de Pons à Fumel (devant la DDE): à sécuriser



47-48 (n°5ter-4)- Chemin de halage rive droite en amont du château de Lustrac: itinéraire "futur"



47-49 (n°5-4-23A)- Chemin de halage rive droite en amont de l'écluse des Ondes:
300m privatisés par des pêcheurs à Lapoujade (itinéraire "futur")



47-50 (n°5-4-25A)- Chemin de halage rive droite de l'écluse des Ondes à Libos: sentier possible
en bord des champs depuis la station de pompage (itinéraire "futur")

Véloroute de la vallée du Lot en Lot-et-Garonne



47-51 (n°5-4-27A)- Chemin de halage rive droite de l'écluse des Ondes à Libos: chemin existant déjà de Lamothe à Libos sur 1,2 km (itinéraire "futur")



47-52 (n°5-30)- Pont de Fumel D139 avenue de Fumel: à sécuriser (chaussée disponible très large)

Véloroute de la vallée du Lot en Lot-et-Garonne



47-53 (n°6-20)- Fumel - ancienne gare: traversée à aménager pour rejoindre le "baladoir"
(on voit à droite la rue du Lot qui peut servir d'accès)



47-54 (n°6-12)- Fumel - le "baladoir": Voie verte existante jusqu'à Condat (1,5 km)



47-55 (n°6-2)- Le "Baladoir" à Condat: barrière trop sévère à modifier



47-56 (n°6bis-21A)- Accès à Bonaguil - Beau chemin empierré permettant d'éviter la D673:
à améliorer par endroit